

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos par visioconférence, le 7 juin 2021 à 20h00 à laquelle étaient présents et formant quorum :**

**Étaient présents à la visioconférence :**

Monsieur Richard Giroux, maire  
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1  
Monsieur Robert Pufahl, conseiller du district numéro 2 et maire suppléant  
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3  
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4  
Monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller du district numéro 5  
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 6

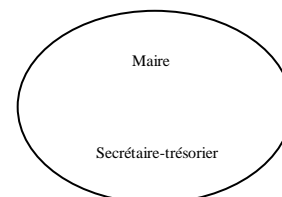
Assiste également à la séance par visioconférence : madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

En vertu de l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier est autorisé à siéger à huis clos et ses membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication. Étant donné la situation relative à la COVID-19, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'est prévalu de ces dispositions afin d'assurer la santé et la sécurité des citoyens, des employés et des élus. L'enregistrement de cette visioconférence sera déposé sur le site internet de la municipalité.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021**

**ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Approbation du procès-verbal :**
  - 2.1** Séance ordinaire du 3 mai 2021
- 3- Administration générale**
  - 3.1** Association forestière de Lanaudière/Adhésion 2021-2022
  - 3.2** Organisme des bassins versants de la zone Bayonne / Adhésion 2021-2022
  - 3.3** Avis de motion – Règlement numéro 625-2021 modifiant le règlement 617-2020 concernant la gestion contractuelle
  - 3.4** Dépôt du projet de règlement numéro 625-2021 modifiant le règlement 617-2020 concernant la gestion contractuelle
  - 3.5** Élections municipales 2021 / Vote par correspondance
- 4- Trésorerie**
  - 4.1** Approbation des comptes payés et à payer
  - 4.2** Présentation des faits saillants du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020
  - 4.3** Appropriation du surplus cumulé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020
  - 4.4** Ferme Bayonne Inc. / Crédit de taxe
- 5- Travaux publics**
  - 5.1** Adjudication de contrat/ Soumission prix asphalte



- 5.2 Mandat soutien technique / Réfection et pavage des rues Doucet, Martial et Boucher
- 5.3 Lignage des chemins
6. **Hygiène du milieu**
- 6.1 Adoption du règlement numéro 621-2021 abrogeant le règlement numéro 544-2013 et édictant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable
- 6.2 Demande de Serres Coulombe Inc./Alimentation en eau potable
7. **Urbanisme et environnement**
- 7.1 Demande d'appui par la Zone d'intervention prioritaire du lac Saint-Pierre/ Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre
8. **Sécurité publique et service incendie**
- 8.1 Avis de motion – Règlement numéro 626-2021 modifiant le règlement 519-2011 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 8.2 Dépôt du projet de règlement numéro 626-2021 modifiant le règlement 519-2011 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 8.3 Avis de motion – Règlement numéro 627-2021 modifiant le règlement 608-2019 relatif au stationnement et à la circulation
- 8.4 Dépôt du projet de règlement numéro 627-2021 modifiant le règlement 608-2019 relatif au stationnement et à la circulation
9. **Loisirs et culture**
- 9.1 Remboursement / Inscriptions camp de jour 2021
10. **Autres(s) sujet(s)**
- 10.1 Hugues Bonin électrique Inc. Réparation de filage et de tuyau
- 10.2 Dépôt du deuxième projet de règlement numéro 622-2021 amendant le règlement numéro de zonage 324 relatif aux roulottes de restaurations Rapides
- 10.3 Dépôt du deuxième projet de règlement numéro 623-2021 amendant le règlement administratif numéro de zonage 321 relatif aux roulottes de restaurations rapides
- 10.4 Livre du 350<sup>e</sup> de Berthierville
- 10.5 Demande au ministère des Transports du Québec – Mauvais état de la chaussé
- 10.6 Pavage JD Inc. – Glissière de sécurité rang de la Rivière-Bayonne Nord
11. **Période de questions**
12. **Clôture et levée de l'assemblée**

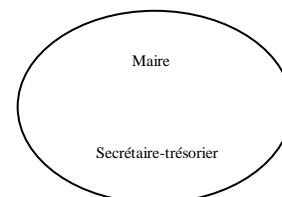
**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Richard Giroux, constate le quorum à 20h00, déclare la séance ouverte.

**2021.06.084 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021**

**CONSIDÉRANT** Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021;

**CONSIDÉRANT** Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.06.085 Association forestière de Lanaudière – Adhésion 2021-2022**

---

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière  
Appuyé par le conseiller Léo Soulières  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier renouvelle son adhésion auprès de l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2021-2022, et ce, au coût de 150.00\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.06.086 Organisme des bassins versants de la zone Bayonne – Renouvellement de l'adhésion**

---

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Appuyé par le conseiller Guy Burelle  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier renouvelle son adhésion auprès de l'Organisme des bassins versants de la zone Bayonne, et ce, au coût de 100.00\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**Avis de motion – Règlement numéro 625-2021 modifiant le règlement numéro 617-2020 concernant la gestion contractuelle**

---

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Guy Burelle, conseiller, donne avis de motion, lors de la présente séance du conseil, d'un règlement relatif à la gestion contractuelle.

**Dépôt de projet de règlement numéro 625-2021 modifiant le règlement numéro 617-2020 concernant la gestion contractuelle**

---

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Guy Burelle, conseiller, dépose le projet de règlement numéro 625-2021 intitulé « Règlement numéro 625-2021 modifiant le règlement 617-2020 concernant la gestion contractuelle »;

Conformément à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

Conformément à l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement est de modifier le règlement sur la gestion contractuelle.

**2021.06.087 Élections municipales 2021 – Vote par correspondance**

---

**CONSIDÉRANT** Les élections municipales qui se tiendront le 7 novembre prochain ;

**CONSIDÉRANT** Que celles-ci se tiendront dans un contexte de pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** Que madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a déposé le projet de loi numéro 85 visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale dans le contexte de pandémie;

**CONSIDÉRANT** Que ce projet de loi autorise les municipalités à établir les conditions et les modalités selon lesquelles elles peuvent exercer un vote par correspondance;

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier souhaite se prévaloir de cet article de loi qui permet, sous certaines conditions, le vote par correspondance;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le vote par correspondance pour les élections municipales qui se tiendront le 7 novembre 2021.

Que les conditions et modalités applicables pour se prévaloir du vote par correspondance par les électeurs sont spécifiées dans le projet de loi numéro 85 déposé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.06.088 Approbation des comptes payés et à payer**

La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Alain Laferrière

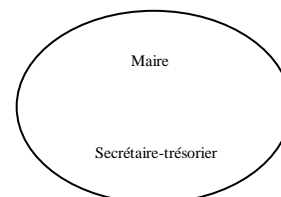
Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de mai 2021 étant les numéros de déboursés du lot 21-05 suivants : 202100251 à 202100257, 202100295 à 202100304, 202100306 à 202100307, 202100309 à 202100316 inclusivement et ce, pour un montant total de 62 118.79\$.

D'autoriser le paiement des factures présentées étant les numéros de déboursés suivants : de 202100399 à 202100412, 202100415, 202100417 à 202100422, 202100427 à 202100433, 202100436 à 202100436 à 202100439, 202100441 à 202100446, 202100453 à 202100463 202100468 à 202100488, 202100490 à 202100498, 202100504 et 202100505 inclusivement et ce, pour un montant de 72 307.24\$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de mai 2021 étant les chèques numéros 202100141 à 202100182 inclusivement et ce, pour un montant de 39 898.33\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



## **Présentation des faits saillants du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020**

---

Membres du conseil,  
Citoyennes et citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 6 avril 2021.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2020 ont été de 2 802 530 \$, alors que les charges se sont élevées à 2 733 238 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales de 687 067 \$ (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation etc..) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnements de 756 359 \$.

L'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2020 s'élevait à 1 216 818 \$ lequel inclut l'excédent de l'exercice 2020.

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisations, la Municipalité a investi 2 821 083\$ en 2020.

Au 31 décembre 2020, la dette à long terme s'élevait à 1 455 697 \$.

La vérification externe des livres de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a été effectuée par la firme DCA comptable professionnel agréé Inc.

Le vérificateur externe est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus, conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2020.

	MAIRE	CONSEILLERS
RÉMUNÉRATION et allocation de dépenses DES ÉLUS	31 462.32 \$	62 924.40 \$ / 6 conseillers
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE LA MRC DE D'AUTRAY	11 944.09 \$	

Richard Giroux  
Maire

### **2021.06.089 Appropriation du surplus cumulé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020**

---

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl  
Appuyé par le conseiller Léo Soulières  
Et résolu :

D'approprier un montant de 38 628.97 \$ du surplus accumulé non affecté et de le répartir de la façon suivante :

59 130 04 000 Surplus accumulé- Eau potable	29 673.43 \$
---------------------------------------------	--------------

59 130 05 000 Surplus accumulé- Mat. Résiduelles	(5 505.64) \$
59 130 02 000 Surplus accumulé- Loisirs	0.48 \$
59 130 01 000 Surplus accumulé- Bibliothèque	282.95 \$
59 130 06 000 Surplus accumulé- Ass. Eaux usées	14 177.75 \$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.06.090 Ferme Bayonne Inc. – Crédit de taxes**

---

**CONSIDÉRANT** Que la firme d'évaluateurs, mandatée par la MRC de D'Autray, a regroupé en 2020, les terrains contigus appartenant à Ferme Bayonne Inc. ;

**CONSIDÉRANT** Que ce regroupement apporte une iniquité pour Ferme Bayonne Inc. dans la taxation du règlement d'emprunt 487-2008 pour les travaux d'une nouvelle conduite d'eau potable sur la route Nationale ;

**CONSIDÉRANT** Qu'il y a lieu de procéder à un crédit de taxes pour le montant facturé en trop suite au regroupement des numéros de matricule ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise un crédit d'un montant de 236.86 \$ dans le dossier numéro 3007-31-3308 pour la taxation annuelle 2020 du règlement numéro 487-2008.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.06.091 Adjudication de contrat – Soumission prix asphalte**

---

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a procédé, par voie d'invitation, à un appel d'offres pour la fourniture, le transport et l'épandage d'asphalte en regard du nombre de verges utilisées;

**CONSIDÉRANT** Qu'un (1) entrepreneur a répondu à la demande de la Municipalité, à savoir :

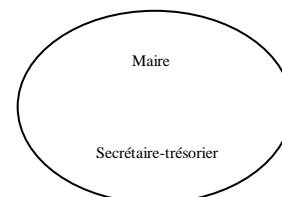
Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière  
Appuyé par le conseiller Léo Soulières  
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier octroie un contrat à Bellerose Asphalte Inc. pour la fourniture, le transport et l'épandage d'asphalte au prix de 22.50 \$ la verge carrée pour l'année 2021 et 26.10 \$ la verge carrée pour l'année 2022.

Que les documents suivants fassent partie intégrante de la présente résolution, à savoir :

Appel d'offres  
Informations techniques  
Addenda  
Soumission déposée  
Déclaration du soumissionnaire



Politique de gestion contractuelle  
Tout autre document demandé par la Municipalité

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.06.092 Mandat soutien technique – Réfection et pavage des rues Doucet, Martial et Boucher**

---

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier retienne les services de monsieur Stéphane Allard, ingénieur et agronome au service d'ingénierie de la MRC de D'Autray, concernant le projet suivant, à savoir :

**Soutien technique relatif à l'estimation du projet et préparation des appels d'offres**

Projet de réfection et pavage des rues Doucet, Martial et Doucet  
**1 400 \$ prix budgétaire**

**Soutien technique relatif à la surveillance des travaux**

Projet de réfection et pavage des rues Doucet, Martial et Doucet  
**2 800 \$ prix budgétaire**

Que l'offre de service en date du 5 mai 2021 fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la présente offre de service représente un prix budgétaire et que les honoraires seront établis en fonction du nombre d'heures réellement travaillées.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.06.093 Lignage des chemins**

---

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl  
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate la compagnie Lignes M.D. Inc. afin d'effectuer le lignage sur une partie ou la totalité des chemins suivants, à savoir :

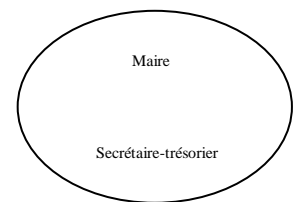
- 1) Rang Berthier Nord;
- 2) Rang Ste-Philomène;
- 3) Rang des Cascades;
- 4) Rang Berthelet;
- 5) Rang du Petit Bois;
- 6) Rang de la Rivière Bayonne Nord

Qu'un montant de 207.00 \$ du kilomètre pour chacune des lignes soit centrale et de rives soit facturé par Lignes M.D. Inc. et ce, tel que stipulé à l'offre de service datée du 12 mai 2021.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.06.094 Adoption du règlement numéro 621-2021 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 544-2013 et édictant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable »**

---



Avant l'adoption du règlement 621-2021, le maire mentionne l'objet ainsi que la portée de ce règlement.

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière  
Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 621-2021 intitulé : « Règlement abrogeant le règlement numéro 544-2013 et édictant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable ».

Les membres du conseil présents ayant tous reçu une copie du règlement numéro 621-2021, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Qu'un avis public d'adoption du règlement soit publié conformément aux dispositions de la loi.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### **2021.06.095 Demande de Serres Coulombe Inc. – Alimentation en eau potable**

---

- CONSIDÉRANT** La demande de monsieur Charles Verdy, des Serres Coulombe Inc., situé en la municipalité de Saint-Norbert afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter la quantité d'eau que la municipalité lui fournit, et ce pour un projet d'agrandissement;
- CONSIDÉRANT** Que le conseil municipal a procédé à une analyse de la demande;
- CONSIDÉRANT** Qu'après étude de l'analyse, le conseil municipal juge que l'augmentation de la quantité d'eau qui serait distribuée aux Serres Coulombe Inc. compromettrait le réseau d'aqueduc municipal ainsi que la fourniture en eau potable à ses résidents ainsi qu'à ses entreprises;
- CONSIDÉRANT** Que le conseil municipal ne souhaite pas augmenter la quantité d'eau desservie actuellement aux Serres Coulombe Inc.;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière  
Appuyé par le conseiller Guy Burelle  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier informe les Serres Coulombe Inc. de son intention de ne pas fournir plus d'eau que la quantité distribuée en 2020.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



**2021.06.096 Demande d'appui par la Zone d'intervention prioritaire du lac Saint-Pierre-Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre**

---

**CONSIDÉRANT** La demande de soutien présentée par la Zone d'intervention prioritaire du Lac Saint-Pierre relativement au statut de réserve de Biosphère de l'UNESCO;

**CONSIDÉRANT** Qu'à l'automne 2022, la Réserve mondiale de la Biosphère du Lac-Saint-Pierre sera soumise à un examen périodique afin de Conserver son statut de Réserve Biosphère de l'UNESCO;

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'implique indirectement dans la conservation de la biodiversité ainsi que la protection des milieux humides en soutenant financièrement la Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses Iles (SCIRBI);

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier souhaite soutenir la ZIP du Lac Saint-Pierre afin que la Réserve mondiale de la Biosphère du Lac-Saint-Pierre conserve son statut de Réserve Biosphère de l'UNESCO;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller Robert Pufahl

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier soutienne la Zone d'intervention prioritaire du Lac Saint-Pierre dans ses démarches afin que la Réserve mondiale de la Biosphère du Lac-Saint-Pierre conserve son statut de Réserve de Biosphère de l'UNESCO.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**Avis de motion – Règlement numéro 626-2021 modifiant le règlement 519-2011 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

---

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Guy Burelle, conseiller, donne avis de motion, lors de la présente séance du conseil, d'un règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

**Dépôt de projet de règlement numéro 622-2021 modifiant le règlement 519-2011 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

---

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Guy Burelle, conseiller, dépose le projet de règlement numéro 626-2021 intitulé « Règlement numéro 626-2021 modifiant le règlement 519-2011 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics »;

Conformément à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

Conformément à l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement est de modifier le règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

**Avis de motion – Règlement numéro 627-2021 modifiant le règlement numéro 608-2019 relatif au stationnement et à la circulation**

---

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Jean-Pierre Gravel, conseiller, donne avis de motion, lors de la présente séance du conseil, d'un règlement relatif au stationnement et à la circulation.

---

**Dépôt de projet de règlement numéro 627-2021 modifiant le règlement numéro 608-2019 relatif au stationnement et à la circulation**

---

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Jean-Pierre Gravel, conseiller, dépose le projet de règlement numéro 627-2021 intitulé « Règlement numéro 627-2021 modifiant le règlement 608-2019 relatif au stationnement et à la circulation »;

Conformément à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

Conformément à l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement est de modifier le règlement relatif au stationnement et à la circulation.

**2021.06.097 Remboursement – Inscriptions camp de jour 2021**

---

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte de rembourser à ses résidents, le montant supplémentaire facturé par la Ville de Berthierville aux non-résidents pour ses frais de camp de jour;

**CONSIDÉRANT** Que dû à la pandémie COVID-19, la Ville de Berthierville n'a pu offrir le nombre de places suffisantes en camp de jour pour les résidents de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

**CONSIDÉRANT** Que certains parents résidant dans la municipalité ont dû inscrire leur enfant au camp de jour de la Municipalité de Saint-Cuthbert;

**CONSIDÉRANT** Que le conseil municipal souhaite rembourser les parents de façon équitable pour qu'ils paient les mêmes frais pour le service de camp de jour pour leur enfant;

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier rembourse une partie des frais pour les parents ayant inscrit leur enfant au service au camp de jour à la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Que les montants remboursés par la municipalité pour les inscriptions en camp de jour pour l'année 2021 soient les suivants :

Inscriptions à la Municipalité de Saint-Cuthbert : 92.00 \$ / semaine /enfant

Que la municipalité procédera au remboursement sous présentation du formulaire original de l'inscription.

De plus le formulaire demeura la propriété de la municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.06.098 Hugues Bonin électrique Inc – Réparation de filage et de tuyau**

---

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières  
Appuyé par le conseiller Guy Burelle  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la soumission 549 d'Hugues Bonin électrique Inc, au montant de 11 491.75\$, incluant les taxes applicables concernant la réparation du filage et de tuyau au terrain de soccer.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**Dépôt du deuxième projet de règlement numéro 622-2021 amendant le règlement numéro de zonage 324 relatif aux roulottes de restaurations rapides**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Guy Burelle, conseiller, dépose le projet de règlement numéro 622-2021 intitulé « Règlement concernant les roulottes de restaurations rapides »;

Conformément à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

Conformément à l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement zonage est l'usage de commerces de restauration mobile.

**Dépôt du deuxième projet de règlement numéro 623-2021 amendant le règlement administratif numéro de zonage 321 relatif aux roulottes de restaurations rapides**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Guy Burelle, conseiller, dépose le projet de règlement numéro 623-2021 intitulé « Règlement concernant les roulottes de restaurations rapides »;

Conformément à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

Conformément à l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement zonage est l'usage de roulottes de restaurations rapides.

**2021.06.099 Livre du 350<sup>e</sup> de Berthierville**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl  
Et résolu :

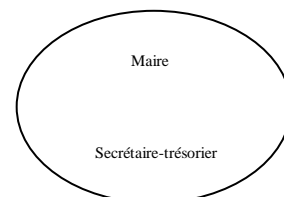
Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier souhaite participer à la publication de ce livre pour un montant de 1 000.00\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.06.100 Demande au ministère des Transports du Québec – Mauvais état de la chaussé**

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Et résolu :

Que le conseil municipal souhaite faire part au ministère des Transports du Québec du mauvais état de la chaussé sur la route 158, partie se retrouvant entre la route 347 et le



rondpoint giratoire, ainsi que la route 347 se dirigeant vers la Municipalité de Saint-Norbert.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.06.101 Pavage JD Inc. – Glissière de sécurité rang de la Rivière-Bayonne Nord**

---

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Léo Soulières  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la soumission de Pavage JD Inc, au montant de 34 106.85, excluant les taxes applicables, concernant la fourniture et l'installation de glissière de sécurité sur le rang de la Rivière-Bayonne Nord.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**Période de questions**

Aucune question n'a été soumise.

**2021.06.102 Clôture et levée de la séance**

---

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl  
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière  
Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h16.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

---

Richard Giroux,  
Maire

---

Marie-Pier Aubuchon  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

« Je, Richard Giroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

---

Richard Giroux,  
Maire